



Licenciée ou non ?????? dois je aller au prudhommes ??

Par angel13

Bonjour à tous,

Ma situation est très complexe et je tenais à avoir plusieurs opinions parmi les nombreuses personnes de ce forum :

J'ai travaillé depuis le 24 Avril 2008 dans une entreprise.

Mon patron veut me licencier : il me convoque à un entretien préalable par lettre simple reçue le 25 Août 2008. Convocation (prévu le 3 septembre 2008) et m'invoque le motif licenciement économique.

Donc étant au courant depuis le 25 août, je recherche activement un autre emploi et lui demande au cas ou si je trouvais quelque chose d'autre de me dispenser de mon préavis ce qu'il accepte sans contraintes.

Je trouve une mission qui débute le 4 septembre mais qui dure simplement jusqu'au 17 septembre en intérim et depuis le 1 er octobre je décide de créer une micro entreprise pour vente de vêtements sur internet.

J'ai reçu récemment ma dernière fiche de paie sans solde tout compte et m'aperçois que mon compteur de jours de congé n'ai pas remis à 0, en revanche la période du 4 au 30 septembre m'a été déduite (absences non rémunérée).

Malgré plusieurs appels inutile au patron (car la plupart il ne réponds pas), je décide de prendre les choses en main et d'appeler le cabinet de comptable qui s'occupe de l'entreprise et la ?.. Surprise la comptable me dit qu'elle n'est pas au courant de mon licenciement (raison pour laquelle aucune lettre de licenciement et aucun solde tout compte n'est fait) et tant que le patron ne lui le diras pas elle ne feras les docs.

Donc à ce jour je fais toujours partie de l'entreprise !!! ?????QUE DOIS JE FAIRE ???

ALLER AU PRUDHOMMES ?????

MERCI POUR VOS REPNSES